



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 13 mai 2014

Présidence : Laurence Bermejo Dubois

Ouverture : 20h00

Appel : 41 membres présents, 11 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Michel Ansermoz
Pierre-François Charmillot
Florence Dos Santos
Dzelili Shpetim
Florence Fries
Pierre Maeder
Philippe Rosset
David Savelli
Francine Truc Brenneisen
Dominique Vanthier
Non Excusé
René-Philippe Charton
Christian Fluhr

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 avril 2014.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité N° 25.
4. Préavis municipal N° 54/11-16 – Révision du Règlement du Conseil communal de Rolle.
 - Rapport de la commission ad hoc
 - Amendement Paley
 - prise de décision.
5. Postulat de C. Ehrwein Nihan & Consorts – Nomination d'une commission ad hoc.
6. Associations intercommunales.
7. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté, à l'unanimité.



1. Procès-verbal de la séance du 8 avril 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications de la présidente

Pour information, la présidente fait lecture d'une modification du procès-verbal de la séance du 4 mars 2014, modification rédigée par M. Hay.

Elle diffuse ensuite sous forme de graphiques les résultats temporaires du sondage sur l'utilisation des documents électroniques.

A propos des émoluments touchés par les conseillers, elle mentionne la réponse du boursier communal qui indique que la règle est la suivante: montant annuel **plus grand que CHF 3'333.35** => Certificat de salaire (seul 15% du montant imposable), montants annuels cumulés inférieurs pas de certificat de salaire.

Ci-après, 2 liens utiles pour le téléchargement des règlements:

<http://www.ucv.ch/net/com/10005/Images/file/communications/juridiques/Reglement%20des%20remboursements%20de%20frais-mandats%20politiques.pdf>

<http://www.adcv.ch/files/1374659374-reglement-des-remboursements-de-frais-mandats-politiques-1-3009.pdf>

Elle rappelle aux conseillers que la sortie du 23 mai débutera à 18h00 au Casino et que le repas sera pris dès 20h00 au Club House du Port.

3. Communications de la Municipalité

M. Echenard signale que le chantier de la Grand Rue s'est ouvert il y a une année, le 21 mai 2013 précisément. Un communiqué sous forme de synthèse du déroulement de ces travaux durant cette année ainsi que des projections et un planning seront présentés au prochain Conseil ; il s'agira d'un état de situation complet.

Il poursuit en indiquant que l'ASPAIRE a publié un communiqué de presse sur les horaires scolaires à Rolle, et que les départs de bus depuis Rolle se feront dès décembre non plus aux '45 mais aux '15. Moins de temps de pause à midi pour les écoliers. Ce changement touchera également les pendulaires...

4. Préavis municipal N° 54/11-16 – Révision du Règlement du Conseil communal de Rolle. Rapport de la commission ad hoc - Amendement Paley - prise de décision.

M. Roland, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport ainsi que les amendements et la proposition. Ensuite M. Paley lit son amendement.

La présidente ouvre alors la discussion sur le premier amendement (Article 14, alinéa 2), et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt. Elle passe au vote sur cet amendement qui est accepté à l'unanimité.

Elle ouvre ensuite la discussion sur le second amendement (Article 21), et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt. Elle passe au vote sur cet amendement qui est accepté à l'unanimité.

La présidente ouvre alors la discussion sur la proposition.

M. Walter la trouve judicieuse car il manque dans le préavis la table des matières et la définition des attributions des commissions; cela a l'avantage de clarifier les rôles entre Municipalité, conseillers et commissions. Il soutient cette proposition par souci de clarté.



La présidente propose alors le renvoi de l'amendement et de la proposition à la commission en charge et les annexes seront envoyées entre temps aux conseillers. Elle passe au vote sur cette proposition qui doit être approuvée par 1/5 des membres au moins ce qui est le cas (11 pour). Les annexes sont renvoyées pour analyse à la commission.

Elle ouvre à présent la discussion sur l'amendement Paley.

M. Bréchon propose que l'amendement soit renvoyé à la commission pour traitement.

Mme Schmutz estime, à propos du rôle de la Cofin qui a toujours traité les dépenses extrabudgétaires, que si cette dernière devait gérer chaque préavis afin de déterminer si des dépenses nouvelles sont induites, que les commissions ad hoc ne serviraient plus à rien...

M. Hay trouve que ce qui est proposé est procédurier mais clair et transparent et que c'est une sage démarche. Il se demande s'il ne faudrait pas limiter le temps imparti aux membres pour siéger en commission afin de favoriser un tournus et une rotation légitimes.

La présidente ferme la discussion et fait voter sur le renvoi de l'amendement à la commission ad hoc. Le résultat du vote est que ce renvoi est accepté par plus d'1/5 des membres (18 pour). L'amendement est donc renvoyé à la commission et la discussion sur le fond de ce préavis est reportée à la prochaine séance.

5. Postulat de C. Ehrwein Nihan & Consorts – Nomination d'une commission ad hoc.

La présidente explique avoir participé à une séance où étaient présents le préfet et les chefs de groupes afin d'étudier la recevabilité du postulat. En fait ce postulat porte sur la compétence du Conseil et de la Municipalité, et selon le règlement, il est correct qu'il soit renvoyé auprès d'une commission qui devra se prononcer ; le rôle d'une commission est d'ailleurs l'expression des avis, quitte à éditer un rapport de minorité. Elle rappelle qu'un postulat renvoyé en Municipalité ne demande pas une étude détaillée mais simplement une réponse.

La commission se composera donc comme suit : M. Micello, président ; Mme Weber Mayerat, rapporteur ; Mme Choulât Pugnale, MM. Théodore, Buvelot, Lecoultré. L'UDC ne propose pas de membre.

M. Walter relève que la nomination des commissions est de compétence du bureau, et il demande à ce dernier de faire son devoir.

La présidente explique qu'elle travaille selon les rotations sous forme de consensus, et que si l'UDC refuse de présenter un membre, on en prend note.

M. Walter précise que selon le règlement, une commission doit être composée de 5 membres au moins, ce qui est présentement le cas.

Cette commission est approuvée à la majorité (7 absentions).

6. Associations intercommunales.

La présidente projette la liste des dates et des lieux des prochaines réunions des associations intercommunales :

AIER : 22 mai au Château de Rolle et 6 novembre à Perroy

SIDERE : 19 juin à Bougy-Villars et 20 novembre à Gilly

ASPAIRE : 11 juin à Luins.



M. Bréchon aimerait savoir, au sujet de l'association de communes vaudoises (AdCV), si les convocations sont toujours transmises aux 4 conseillers, car il lui semble que le nombre des assemblées était bien supérieur lors des premières années qui ont suivis l'adhésion de la Commune à cette association. Il s'adresse à Madame la Municipale Josephine Byrne-Garelli, élue récemment présidente de cette association, pour lui demander si l'exception rolloise concernant la représentation de la Commune par des municipaux(pales) et des conseillers(ères) va perdurer.

Mme Byrne Garelli lui répond qu'elle ne sait pas pourquoi ces convocations n'ont pas été reçues.

7. Propositions individuelles et divers.

M. Hay salue la gestion efficace des transports publics, mais déplore que les transports privés soient eux problématiques. Il cite pour exemple le cas du nouveau parking de la Migros qui, lorsqu'il est complet, génère des encombrements et bouche le giratoire Général Guisan. Les entrées/sorties de ce parking posent des problèmes de circulation entre et au-delà des giratoires.

M. Echenard qui a vécu une telle expérience dans un bus récemment, a appris que le problème venait d'un bug d'émission de tickets ; par ailleurs quand le parking est plein cela génère des nuisances pour le trafic extérieur. Il en prend note et remarque aussi que la vitesse à la rue de la Gare a diminué, et que cela est tant mieux.

M. Walter a relevé que le système tarifaire appliqué au parking de la Migros est gratuit durant la première heure mais dissuasif durant les suivantes... Il désire que la Municipalité fasse de même pour sa grille tarifaire afin de ne pas pénaliser les commerces en ville et demande la gratuité durant la première heure de parcage.

M. Schatzmann signale qu'à l'ASPAIRE 1/7^e des membres doit quitter, mais qu'il n'est pas si facile de trouver de nouveaux membres.

M. Peter rappelle qu'en juin 2013 l'UDC devait proposer un membre pour remplacer M. Paley, mais que cela n'a pas été fait et que l'on est reparti avec M. Paley pour 1 année. Les partis doivent assumer.

Mme Rea précise que si M. Paley ne démissionne pas, il ne peut pas être remplacé.

M. Hochstrasser revient sur les communications municipales au sujet de la Débridée et déplore le fait que ce soit un projet qui dort avec pour corollaire un manque à gagner. Il souhaite une réponse de la Municipalité sur les dossiers qui ont été reçus et l'avenir qui se dessine pour ce haut lieu rollois.

Mme Byrne Garelli lui explique que la Municipalité désire éviter les problèmes pour tout un chacun, qu'il s'agisse des problèmes de nuisances sonores nocturnes ou diurnes, les problèmes de loyers impayés, etc. La destinée de ce lieu est bien entendu en discussion à l'interne sachant que le futur locataire devra être solvable et que les loyers devront couvrir les coûts des travaux de rénovation. Il est d'ailleurs déjà exclu de choisir un locataire exploitant cet endroit jusqu'à 2-3 heures du matin. Certaines des offres reçues ont été d'emblée écartées, telles spas, salons de beauté, restauration du terroir, etc., ce qui est aussi le cas d'un cinéma, par souci de rentabilité et de donc de versement des loyers. Un concept de vente de hamburgers, poulet, steaks, salades, créé à Rolle est intéressant, car tout les produits servis seraient locaux, mais pour l'instant la Municipalité sursoit à la décision car le concept « hamburgers » n'est guère populaire.

M. Paley, dans le cadre des propriétés communales, propose de vendre le bâtiment qui ne sert à rien.

Mme Byrne Garelli lui explique qu'il lui faudrait beaucoup de courage pour se présenter devant le Conseil avec une telle proposition.

M. Hay suggère la piste du partenariat public/privé.



Mme Safi tient féliciter la commune pour la décoration des chicanes au Maupas.

M. Echenard est ravi de cette remarque et confirme que la conception d'une rivière sèche, réalisée par l'entreprise Maeder, est une réussite.

Mme Weber Mayerat a compris que la commune de Rolle a bien soutenu le festival du film vert et elle en remercie la Municipalité. Elle rajoute que de nombreuses personnes veulent que subsiste l'esprit bucolique et campagnard avec moutons et autres animaux au quartier Buttes-Jardin-Parc Veyrassat.

M. Bréchon constate, dans le cadre des travaux de la commission d'urbanisme (CPU), que le plan partiel d'affection (PPA) Au Château est quelque peu délaissé au profit des trois plans de quartiers privés de Gare Nord-Schenk, Sous Bellefontaine et Buttes-Jardins, celui de Gare Nord-Schenk battant tous les records de vitesse. En effet, la dernière étape marquante sur ce dossier remonte à janvier 2013, il s'agissait du rapport de synthèse qui a suivi le mandat d'étude parallèle (MEP) confié à 4 bureaux d'architecte et/ou urbanisme. Il précise, qu'outre un parking souterrain de 250 places, le site doit recevoir la future salle communale ou salle des fêtes et que, pour construire le tout, il sera nécessaire de délocaliser, provisoirement ou définitivement, le(s) terrain(s) de football. Il demande à la Municipalité de bien vouloir réactiver ce dossier en établissant un calendrier des opérations. Il rappelle, enfin, que la planification financière du budget 2007 prévoyait la réalisation de la salle communale pour 2020.

Mme Tecon explique que la Municipalité y travaille, même si d'autres plans de quartiers sont plus urgents. Ce PPA prend du temps et la Municipalité veut pouvoir y réfléchir. La réflexion porte également sur la question de l'animation, sur l'aménagement du bord du lac, sur la mobilité et sur les 4 roues. Parking il y aura, terrain de foot pas forcément, sa place idoine est encore à l'étude. C'est probablement en automne que se fera la présentation de ce PPA.

M. Veyrassat a lu que l'agrandissement de la déchetterie était prévu; avons-nous bien fait d'accueillir les déchets de la population de Gilly?

M. Echenard répond que Gilly participe à raison de 10% au fonctionnement de la déchetterie et que ce pourcentage pourra augmenter en cas d'accueil d'autres petites communes.

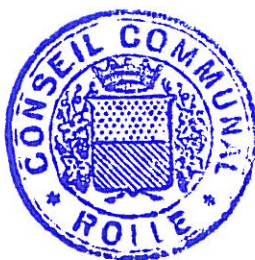
M. Hochstrasser réplique que ce n'est pas aux habitants rollois de subir l'attente et les files de voitures à la déchetterie le samedi matin.

M. Echenard signale qu'il y a peu de passages et aucune attente à la déchetterie le mercredi soir, et que certains usagers pourraient modifier leurs jours et horaires de dépôt.

La présidente lève la séance à 21h29.

Au nom du Conseil communal


Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire